

Séance ordinaire du 22 juin 2021

Le comité exécutif de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire le mardi vingt-deux juin deux mille vingt et un à huit heures cinquante-neuf, par visioconférence.

Sont présents: les membres du comité exécutif Serge Côté, Brigitte Duchesneau, et Clément Genest, formant quorum sous la présidence du vice-président Guy Dumoulin.

Sont absents : le membre du comité exécutif Janet Jones et le président Gilles Lehouillier.

Assistent à la séance : Dominic Deslauriers, directeur général adjoint – développement durable, Christian Tanguay, directeur général adjoint – services administratifs, Johanne Lapointe, directrice du Bureau de la mairie, Félix Masson, directeur adjoint du cabinet et responsable des relations médias, et Marlyne Turgeon, greffière.

CE-2021-06-90

Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 22 juin 2021.

CE-2021-06-91

Aides financières au bénéfice d'organismes de la communauté

[Document d'aide à la décision GRE-2021-029](#)

Il est résolu d'accorder les aides financières aux organismes de la communauté, telles qu'elles sont indiquées en annexe à la fiche de prise de décision GRE-2021-029, pour le maintien de leurs activités auprès de la population lévisienne.

CE-2021-06-92

Règlement modifiant le Règlement RV-2011-10-56 sur les branchements aux réseaux d'eau potable et d'égouts et sur les rejets au réseau d'égouts

[Document d'aide à la décision ENV-2021-020](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement modifiant le Règlement RV-2011-10-56 sur les branchements aux réseaux d'eau potable et d'égouts et sur les rejets au réseau d'égouts, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision ENV-2021-020. Ce règlement a pour objet d'augmenter le critère de rejet à l'égout pluvial à 2.3 mg/L et d'augmenter le critère de rejet à l'égout sanitaire et unitaire à 10 mg/L pour le paramètre du manganèse.

CE-2021-06-93

Nomination d'une représentante des usagères et usagers du service de transport en commun au conseil d'administration de la Société de transport

de Lévis**[Document d'aide à la décision DEI-2021-007](#)**

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de nommer madame Marjorie Guay, à titre de représentante des usagères et usagers du service de transport en commun au conseil d'administration de la Société de transport de Lévis, tel qu'il est recommandé par la résolution numéro 2021-035 adoptée par cette société et annexée à la fiche de prise de décision DEI-2021-007.

CE-2021-06-94**Récupération des sommes reçues, disposition d'équipements pour l'encan 2021 et désignation d'un représentant****[Document d'aide à la décision DEI-EM-2021-005](#)**

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de récupérer les sommes reçues de la disposition d'équipements pour l'encan 2021, afin de les réinvestir en achat d'équipements ou pour des dépenses en immobilisation pour l'année 2021.

Il est également résolu de désigner le chef du Service des équipements motorisés de la Direction de l'entretien des infrastructures, à titre de représentant de la Ville aux fins de la disposition d'équipements pour l'encan 2021 et de l'autoriser en conséquence à signer tout document requis relatif à cette disposition et à la vente d'équipements et pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2021-06-95**Modification de la résolution CE-2021-00-40 « Financement des dépenses relatives à l'acquisition de véhicules lourds et à l'achat de véhicules légers et d'équipements » et financement de la dépense relative à l'acquisition de véhicules légers****[Document d'aide à la décision DEI-EM-2021-006](#)**

Il est résolu de modifier la résolution CE-2021-00-40 « Financement des dépenses relatives à l'acquisition de véhicules lourds et à l'achat de véhicules légers et d'équipements » par le remplacement, au deuxième alinéa, du montant de « 1 750 000 » par le montant « 1 725 000 ».

Il est également résolu, pour financer la dépense relative à l'acquisition de véhicules légers, d'affecter un montant de 1 077 000 \$ aux activités d'investissement provenant d'un emprunt au fonds de roulement, ce montant étant remboursable annuellement au fonds de roulement par les activités financières sur une période de cinq ans, par versements égaux, et ce, à compter de l'an 2022 et si la dépense s'avérait moindre, de diminuer le montant du dernier versement d'autant.

CE-2021-06-96**Suspension de l'application de certains tarifs relatifs aux activités du camp de jour prévus au Règlement RV-2019-18-75 sur le coût des permis, des licences et de la tarification pour les biens et les services offerts par la Ville****[Document d'aide à la décision DVC-2021-008](#)**

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de suspendre l'application de certains tarifs relatifs aux activités du camp de jour, prévus à l'article 55 du Règlement RV-2019-18-75 sur le coût des permis, des licences et de la tarification pour les biens et les services offerts par la Ville, et ce, pendant la période du 27 juin au 7 juillet 2021 et du 8 au 18 août 2021 ou pendant toute prolongation des travaux majeurs prévus sur le pont Pierre-Laporte par le ministère des Transports du Québec pouvant survenir, et de décréter les mesures suivantes :

- procéder à l'annulation des frais de retard du 28 juin au 9 juillet 2021 et du 9 au 13 août 2021;
- suspendre les frais administratifs pour une annulation des semaines 1, 2 et 7, soit les semaines débutant le 28 juin, le 7 juillet et le 9 août 2021 et de décréter que l'annulation de ces semaines devra être justifiée par une incapacité ou une difficulté à bénéficier du service à cause de la congestion des routes engendrée par les travaux majeurs sur le pont Pierre-Laporte;
- accepter les demandes de remboursement effectuées après le 27 juin 2021 pour les semaines 1, 2 et 7, soit les semaines débutant le 28 juin, le 7 juillet et le 9 août 2021, si ces demandes sont justifiées par une incapacité ou une difficulté à bénéficier du service à cause de la congestion des routes engendrée par les travaux majeurs sur le pont Pierre-Laporte, et dans ces cas, de décréter que les frais de 15 % ne seront pas exigés et que le remboursement correspondra au pourcentage du service non utilisé;
- dans l'éventualité de changements de dates des travaux majeurs sur le pont Pierre-Laporte par le ministère des Transports du Québec, ajuster en conséquence les périodes d'application de ces mesures en fonction de ces dates.

CE-2021-06-97

Dépôt du rapport des séances de la commission consultative de la culture des 15 mai et du 2 juin 2021, plan d'action 2022-2023 de cette commission et orientations relatives à la négociation de l'entente de développement 2022-2023 à intervenir avec le ministère de la Culture et des Communications
[Document d'aide à la décision DVC-ART-2021-010](#)

Le rapport des séances de la commission consultative de la culture tenues les 15 mai et du 2 juin 2021, est déposé, à titre d'information.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville d'approuver le plan d'action 2022-2023 de la *Politique culturelle* et les orientations relatives à la négociation de l'entente de développement culturel 2022-2023 à intervenir avec le ministère de la Culture et des Communications, tels qu'ils sont indiqués à la fiche de prise de décision DVC-ART-2021-010.

CE-2021-06-98

Rapport sur la consultation écrite, adoption du Second projet de règlement RV-2021-21-15 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de plusieurs usages et retrait de la classe d'usages P100 garde d'enfants (garderie, centre de la petite enfance) dans la zone C0470, rue du Grand-Tronc, secteur Saint-Rédempteur) et maintien de la

procédure référendaire

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2021-072-R-1](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville :

- de prendre du rapport sur la consultation écrite à l'égard du Projet de règlement RV-2021-21-15 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement décrétée par le conseil de la Ville conformément au Décret 102-2021 daté du 5 février 2021;
- d'adopter le Second projet de règlement RV-2021-21-15 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, avec changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2021-03-10, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2021-072-R-1. Le changement apporté au Second projet de règlement, par rapport au Projet de règlement, consiste à exiger également une clôture ou une haie entre les espaces d'étalage et d'entreposage extérieurs situés dans la zone C0470, le long des limites de terrain contiguës à la zone L0460;
- de décréter que la procédure référendaire, à l'égard de ce second projet de règlement, est maintenue conformément à l'*Arrêté numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux* daté du 7 mai 2020;
- de décréter que la procédure référendaire, lorsqu'une telle exigence est prévue à la loi, d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public à cet effet, doit s'effectuer par la transmission de demandes écrites à l'adresse de courriel établie à cette fin par la Ville et mentionnée à l'avis public.

CE-2021-06-99

Adoption du Règlement RV-2021-21-01 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout d'usages complémentaires dans les salons funéraires, crématoriums ou columbariums)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2021-093](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV-2021-21-01 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2021-03-44.

CE-2021-07-00

Accord de principe au versement d'une contribution financière à un projet du milieu et financement afférent

[Document d'aide à la décision DEV-2021-081](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de donner un accord de principe pour l'attribution d'une contribution financière au montant maximal de 100 000 \$ en 2022, afin de participer à la réalisation du projet indiqué et aux conditions mentionnées à la fiche de prise de décision DEV-2021-081, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville de financer la dépense relative à cette contribution financière à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté et de décréter que le versement de cette contribution est effectué conditionnellement à la réception au préalable de la confirmation de la structure financière finale du projet visé pour l'année 2022.

CE-2021-07-01

Entente de collaboration relative à la contribution financière au programme de recherche en robotique avancée du Centre de robotique et de vision industrielles à intervenir avec ce centre

[Document d'aide à la décision DEV-2021-092](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de conclure l'entente de collaboration relative à la contribution financière au programme de recherche en robotique avancée du Centre de robotique et de vision industrielles à intervenir avec le Centre de robotique et de vision industrielles, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2021-092, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2021-07-02

Vente d'une partie des lots 2 154 379 et 2 154 506 du cadastre du Québec situés à l'intersection du boulevard Guillaume-Couture et de la rue Anticosti (secteur Saint-Romuald), affectation du fruit de la vente et confirmation relative à l'utilisation de ces parties de lots

[Document d'aide à la décision DEV-2021-093](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'accepter l'offre d'achat de 11670565 Canada inc. pour l'acquisition des parties des lots 2 154 379 et 2 154 506 du cadastre du Québec, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2021-093, d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par 11670565 Canada inc., d'affecter le solde du produit net de la vente à la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique, et de confirmer que ces parties de lots ne sont plus affectées à l'utilité publique conditionnellement à sa vente.

CE-2021-07-03

Attribution d'un contrat de gré à gré d'une durée de trois ans pour les services d'affichage en matière d'offres d'emploi et d'accès aux plateformes exclusives de recrutement LinkedIn à intervenir avec LinkedIn corporation et désignation d'une représentante

[Document d'aide à la décision APP-2021-075](#)

Il est résolu d'attribuer un contrat de gré à gré d'une durée de trois ans pour les services d'affichage en matière d'offres d'emploi et d'accès aux plateformes exclusives de recrutement LinkedIn, à LinkedIn corporation, au montant de 140 108,64 \$, avant TPS et TVQ, et de désigner la directrice de la Gestion du capital humain à titre de représentante de la Ville et de l'autoriser en conséquence à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution et à la gestion de l'entente.

CE-2021-07-04**Annulation de l'appel d'offres et rejet des soumissions pour la fourniture d'un système d'ozonation à l'usine de production d'eau potable du secteur Saint-Romuald**[Document d'aide à la décision APP-2021-100](#)

Il est résolu d'annuler l'appel d'offres pour la fourniture d'un système d'ozonation à l'usine de production d'eau potable du secteur Saint-Romuald (appel d'offres 2020-55-119), et de rejeter, à toutes fins que de droits, les soumissions reçues le 7 mai 2021.

CE-2021-07-05**Modification du contrat pour la location de divers véhicules légers pour les années 2019 à 2022 (lot 2)**[Document d'aide à la décision APP-2021-102](#)

Il est résolu de modifier le contrat pour la location de divers véhicules légers pour les années 2019 à 2022, pour le lot 2 (appel d'offres 2019-50-24), attribué par la résolution CV-2019-03-52, au montant de 120 000 \$, avant TPS et TVQ, étant donné que cette modification constitue un accessoire au contrat accordé et qu'elle ne change pas la nature de celui-ci, suivant les motifs contenus en annexe à la fiche de prise de décision APP-2021-102.

CE-2021-07-06**Financement de la dépense relative au projet d'acquisition du lot 2 847 031 du cadastre du Québec et acquisition de ce lot (route des Rivières, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon)**[Document d'aide à la décision APP-GI-2021-027](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville :

- de financer la dépense relative au projet d'acquisition du lot 2 847 031 du cadastre du Québec, au montant maximal de 422 000 \$, à même l'excédent de fonctionnement accumulé non-affecté;
 - d'accepter la promesse de vente du lot 2 847 031 de ce cadastre, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision APP-GI-2021-027, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par la Ville et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.
-

CE-2021-07-07**Renflouement de certaines réserves financières**[Document d'aide à la décision DSA-2021-033](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de renflouer les réserves financières suivantes à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté, et ce, sans excéder le montant maximal de la réserve à la fin de l'exercice financier 2021 :

- réserve financière pour les salaires des employés en assignation temporaire d'un montant de 800 000 \$;
- réserve financière pour les coûts d'autoassurance d'un montant de 1 500 000 \$;
- réserve financière pour la consommation d'énergie d'un montant de 100 000 \$;
- réserve financière pour les cours d'eau d'un montant de 150 000 \$;
- réserve financière pour les déversements de contaminants d'un montant de 150 000 \$;
- réserve financière pour les dépenses liées aux élections et référendums au montant de 400 000 \$;
- réserve financière pour les dépenses pour les franchises aux contrats d'assurance d'un montant de 400 000 \$;
- réserve financière pour les opérations de déneigement d'un montant de 2 000 000 \$;
- réserve financière pour les régimes de retraites d'un montant de 1 700 000 \$.

CE-2021-07-08

Attribution du contrat pour la réfection des toitures Chamberland-Symphonie et décret de travaux

[Document d'aide à la décision APP-2021-107](#)

Il est résolu d'attribuer le contrat pour la réfection des toitures Chamberland-Symphonie (appel d'offres 2021-50-58), à Toiture Québec (9201-0800 Québec inc.), au prix de 198 680 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission, et de décréter ces travaux.

CE-2021-07-09

Entente relative à la gestion de la circulation et de la sécurité routière par le service de police de la Ville de Lévis aux abords du chantier routier du Pont Pierre-Laporte et au déploiement de mesures d'urgence pour le service de sécurité incendie de la Ville pendant la durée du chantier à intervenir avec le ministère des Transports du Québec et demande de crédits additionnels

[Document d'aide à la décision INC-2021-018](#)

Il est résolu de conclure l'entente relative à la gestion de la circulation et de la sécurité routière par le service de police de la Ville de Lévis aux abords du chantier routier du Pont Pierre-Laporte et au déploiement de mesures d'urgence pour le service de sécurité incendie de la Ville pendant la durée du chantier à intervenir avec le ministère des Transports du Québec, telle qu'elle est annexée à la fiche de décision INC-2021-018, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville de ratifier la conclusion de cette entente.

Il est enfin résolu de recommander au conseil de la Ville d'accorder des crédits additionnels au montant maximum de 1 340 505\$, tel qu'il est indiqué à cette fiche de prise de décision, au budget des directions concernées par la mise en œuvre de cette entente.

CE-2021-07-10**Moratoire sur le remboursement d'un emprunt contracté par le Complexe de soccer Honco de Lévis avec le cautionnement de la Ville**[Document d'aide à la décision DVC-SPO-2021-009](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'autoriser la Direction des services administratifs à confirmer à la caisse Desjardins de la Chaudière l'autorisation de la Ville à faire bénéficier le Complexe de soccer Honco de Lévis d'un moratoire additionnel de trois mois sur le remboursement de l'emprunt, qui a été contracté auprès de cette institution financière avec le cautionnement de la Ville, et d'autoriser le trésorier à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2021-07-11**Émission d'une lettre de crédit irrévocable en garantie pour la fourniture de services professionnels en ingénierie pour la surveillance des travaux ainsi que pour la réalisation des travaux de compensation d'habitat du bar rayé et financement afférent**[Document d'aide à la décision GEN-RPI-2021-041](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'autoriser l'émission de la lettre de crédit irrévocable en garantie pour la fourniture de services professionnels en ingénierie pour la surveillance des travaux ainsi que pour la réalisation des travaux de compensation d'habitat du bar rayé, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision GEN-RPI-2021-041, et d'autoriser le trésorier à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Il est également résolu d'autoriser le financement de cette dépense au montant maximal de 112 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2019-19-05.

CE-2021-07-12**Levée de la séance**

La séance est levée à 10 h 03.

Gilles Lehouillier, président
du comité exécutif

Marlyne Turgeon, secrétaire
du comité exécutif
